

tenue sous la présidence de Monsieur Jouno, assisté(e)  
de Monsieur Ambert et Madame Thielen, Conseillers  
En présence de Monsieur Fraboulet, Rapporteur public  
Madame Guillou, Greffière

**09 heures 10**

01)	<b>DOSSIER N° 2600220</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 10 décembre 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours à destination de la République Démocratique du Congo et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	VIGNOLA (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
02)	<b>DOSSIER N° 2600208</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 4 décembre 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Congo et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître TUYAA BOUSTUGUE François (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
03)	<b>DOSSIER N° 2600347</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF :Demande d'annuler l'arrêté du 5 décembre 2025 par lequel le préfet du Morbihan a rejeté sa demande de renouvellement d'un titre de séjour pour raison de santé, l'a obligé à quitter le territoire dans un délai de trente jours et a fixé les Comores comme pays de renvoi	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître DEGIOVANNI Arnaud
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU MORBIHAN	

**09 heures 10**

04)	<b>DOSSIER N° 2507448</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	TS : demande d'annuler la décision du 16 janvier 2025 par laquelle le préfet des Côtes d'Armor a refusé de lui délivrer la carte de résident sollicitée	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître DOLLE Sébastien
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
05)	<b>DOSSIER N° 2600446</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 12 mars 2025 par lequel le préfet des Côtes d'Armor lui a retiré son attestation de demande d'asile, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Cameroun et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître LE STRAT Gaëlle
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
06)	<b>DOSSIER N° 2600448</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 2 avril 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de l'Arménie et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an (3° art L611-1)	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître LE STRAT Gaëlle
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
07)	<b>DOSSIER N° 2600222</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrête du 14 mai 2025 par lequel le préfet des Côtes d'Armor l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la république démocratique du Congo et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	

**09 heures 10**

08)	<b>DOSSIER N° 2600449</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Ophélie Thielen</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 02 avril 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la Georgie et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée d'un an.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
09)	<b>DOSSIER N° 2600450</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Ophélie Thielen</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 02 avril 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la Georgie et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée d'un an.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
10)	<b>DOSSIER N° 2600560</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 12 mars 2025 par lequel le préfet des Côtes d'Armor lui a retiré son attestation de demande d'asile, l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de l'Inde et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	

**09 heures 10**

11)	<b>DOSSIER N° 2600561</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 12 mars 2025 par lequel le préfet des Côtes d'Armor lui a retiré son attestation de demande d'asile, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de l'Inde et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
12)	<b>DOSSIER N° 2600562</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 28 mars 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine lui a refusé sa demande d'admission au séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la Géorgie et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
13)	<b>DOSSIER N° 2600563</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 28 mars 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine lui a refusé sa demande d'admission au séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la Géorgie et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

**09 heures 10**

14)	<b>DOSSIER N° 2600564</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 5 aout 2025 par lequel le préfet des Côtes d'Armor lui a retiré son attestation d'admission au séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Nigéria et lui a interdit e retour sur le territoire pour une durée de deux ans.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
15)	<b>DOSSIER N° 2600221</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 10 décembre 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la Géorgie et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an (4° art L611-1).	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître OUESLATI Myrième (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
16)	<b>DOSSIER N° 2600355</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Ophélie Thielen</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	OQTF : Demande d'annuler l'arrêté du 19 décembre 2025 par lequel le préfet du Finistère a rejeté sa demande de renouvellement d'un titre de séjour "étudiant", l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé la République centrafricaine comme pays de renvoi et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître WONE Aliou (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU FINISTERE	



tenue sous la présidence de Monsieur Jouno, assisté(e)  
de Monsieur Ambert et Madame Thielen, Conseillers  
En présence de Monsieur Fraboulet, Rapporteur public  
Madame Guillou, Greffière

**10 heures 15**

01)	<b>DOSSIER N° 2301674</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Ophélie Thielen</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	demande d'annuler la décision du 25 janvier 2023 de la société portuaire Brest Bretagne (SPBB) portant rejet à sa demande de résiliation du marché de modernisation électrique de la grue Joseph Paris 150t de la concession réparation navale du port de commerce de Brest à effet au 22 décembre 2021 et de lui faire parvenir le décompte de liquidation du marché, et la décision du 3 mars 2023 de rejet de son recours gracieux	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	AN44 INDUSTRIE	SOCIETE D'AVOCATS CLAUDON & ASSOCIES
<b>Défendeur</b>	SOCIETE BRESTPORT	SOCIETE D'AVOCATS CHEVALLIER
02)	<b>DOSSIER N° 2300083</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	IR : Demande la décharge des cotisations supplémentaires en principal, intérêts, majorations et contributions sociales, à l'impôt sur le revenu au titre des années 2011, 2012, 2013 et 2015 (revenus distribués)	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	SANCHEZ (Cour)
<b>Défendeur</b>	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL CENTRE-OUEST	
03)	<b>DOSSIER N° 2301573</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	IR : Demande la décharge des cotisations IR supplémentaires en principal, intérêts, majorations et contributions sociales, à l'impôt sur le revenu au titre de l'année 2016 (revenus distribués)	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	SANCHEZ (Cour)
<b>Défendeur</b>	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL CENTRE-OUEST	

**10 heures 15**

04)	<b>DOSSIER N° 2601105</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler la décision de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels pour les impositions 2026 publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère n°29-2025-208 du 12 décembre 2025 en tant qu'elle reconduit le coefficient de 1,3 appliqué aux parcelles 250 à 254 de la section cadastrale AV sur la commune de Guipavas	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SA LEROY MERLIN FRANCE	SOCIETE D'AVOCATS FIDAL
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	
05)	<b>DOSSIER N° 2401157</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Ophélie Thielen</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	demande de déclarer irrégulier le décompte général notifié par la SEM LORIENT KEROMAN concernant le lot n°8 "Production de glace Magasin 71, Tour Sud" dans le cadre d'un marché global portant sur l'augmentation des productions de froid et de glace et d'augmentation du stockage de glace au sein du Port de pêche de Lorient.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	JOHNSON CONTROLS INDUSTRIES	CABINET D'AVOCATS RACINE
<b>Défendeur</b>	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LORIENT-KEROMAN	SOCIETE D'AVOCATS AVOXA
06)	<b>DOSSIER N° 2301566</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	IR : Demande la décharge des cotisations supplémentaires en principal, intérêts, majorations et contributions sociales, à l'impôt sur le revenu au titre de l'année 2016	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS BONDIGUEL & ASSOCIES
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	

**10 heures 15**

07)	<b>DOSSIER N° 2301567</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	IR : Demande la décharge des cotisations supplémentaires en principal, intérêts, majorations et contributions sociales, à l'impôt sur le revenu au titre de l'année 2017	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur QUERIC Yves	SOCIETE D'AVOCATS BONDIGUEL & ASSOCIES
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	
08)	<b>DOSSIER N° 2301571</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	IR : Demande la décharge des cotisations supplémentaires en principal, intérêts, majorations et contributions sociales, à l'impôt sur le revenu au titre des années 2016 et 2017	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	SOCIETE D'AVOCATS BONDIGUEL & ASSOCIES
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	
09)	<b>DOSSIER N° 2205780</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Ophélie Thielen</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	demande l'indemnisation du préjudice suite aux désordres constatés lors de la construction de la maison de retraite " Parc Er Mor "	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	EHPAD RESIDENCE MAREVA	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
<b>Défendeur</b>	Monsieur HOLDING SOCOTEC	SOCIETE D'AVOCATS GROLEAU SELARL ARES (Cour)
<b>Intervenant</b>	SELAS BODELET-LONG MANDATAIRE LIQUIDATEUR DE LA STE ROLLAND SOCOTEC CONSTRUCTION	SELARL ARES (Cour)



tenue par Monsieur Albouy, magistrat-désigné  
En présence de Monsieur Fraboulet, Rapporteur public  
Madame Guillou, Greffière

**11 heures 45**

01)	<b>DOSSIER N° 2306504</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	TFPB : demande de prononcer la décharge des cotisations de taxe foncière qui lui ont été assignées dans les rôles de la commune de Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine) au titre des années 2018 à 2020	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SA MERCIALYS	SOCIETE D'AVOCATS ARSENE TAXAND
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	
02)	<b>DOSSIER N° 2400179</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	TH : demandent de prononcer la décharge de la cotisation de taxe d'habitation qui leur a été assignée dans les rôles de la commune de Combrit (29) au titre de l'année 2023 (location meublé de tourisme)	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	

11 heures 45

03)

DOSSIER N° 2400100

RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy

**Titre de l'affaire** TH : demandent de prononcer la décharge de la cotisation de taxe d'habitation qui leur a été assignée dans les rôles de la commune de Langon (35) au titre de l'année 2023 (location meublé de tourisme)

**Nom des parties**

**Représentants des parties**

**Demandeur**

Monsieur

Monsieur

**Défendeur**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE  
ET ILLE-ET-VILAINE

Arrêté le 31/03/2026

Le président du tribunal